

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 485

Rubrik: Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nucléaire lave plus blanc

L'Association suisse pour l'énergie nucléaire (ASPEA) n'aime pas le débat suscité par la prochaine votation sur l'initiative pour la sauvegarde des droits populaires en matière nucléaire. Elle l'a dit bien haut lors d'une récente conférence de presse. Son "argumentation", en bref!

Le problème, de purement technique qu'il est, est devenu politique. Evoquer les dangers potentiels de ces installations c'est de l'opportunisme utile à certains partis pour se faire valoir aux yeux de l'opinion.

Le fait que les experts eux-mêmes soient divisés ne trouble pas la belle assurance de l'ASPEA ; pour les professionnels de l'énergie atomique les seuls experts crédibles, compétents sont ceux désignés par les autorités ; ce sont donc les gouvernements et les administrations qui, en attribuant une étiquette officielle à certains experts, leur décernent du même coup une qualification au-dessus de tout soupçon. Pourquoi ? Parce que les autorités ne peuvent se permettre de se tromper face à l'opinion publique ! La boucle est bouclée : les gouvernements ne peuvent se tromper, ils choisissent donc les meilleurs experts qui eux-mêmes ne peuvent se tromper. Voyez d'ailleurs quels sont les scientifiques qui contestent le nucléaire : ceux qui n'ont pas de mandat officiel et qui n'en auront jamais puisqu'ils se trompent. Belle démonstration de logique scientifique.

L'attitude de l'ASPEA nous fait penser à cette récente information qui nous vient de Simpon-Village. Dans cette commune valaisanne, le salon-lavoir appartient à la municipalité. Le président a fait afficher un avis officiel demandant aux utilisateurs de n'utiliser à l'avenir que les produits Steinfels, à l'exclusion de ceux de la Migros ou d'autres marques qui occasionneraient des dommages aux installations. Interrogé le magistrat a volontiers admis qu'il

n'a fait que suivre la recommandation d'un représentant de la maison Steinfels.

Le scénario est constant ; les marchands-experts ne tolèrent pas qu'on marche sur leurs plates-bandes ; ils savent ce qui est bon pour les machines à laver comme pour l'approvisionnement énergétique du pays ; ils ne font pas de politique, ils sont trop sérieux pour cela. Mais il est trop tard. Si l'ASPEA, par son intervention, n'a guère contribué à affermir sa crédibilité, elle a du moins clairement signifié qu'elle tient les citoyens pour des imbéciles. Quel que soit le résultat de la votation du 18 février prochain elle n'empêchera pas que le problème de l'énergie nucléaire reste un problème économique et politique et par là même un sujet sur lequel chacun peut légitimement se prononcer.

LAUSANNE

Services industriels : un référendum peut en cacher un autre

16 000 signatures récoltées en vingt jours pendant les fêtes de fin d'année, alors que 5000 suffisaient : le succès remporté à Lausanne par les auteurs (POP et CASAK) du double référendum lancé contre quatre postes du budget 1979 des Services industriels (SI) est la preuve du mécontentement qu'ont provoqué chez les citoyens-abonnés, les augmentations, souvent massives, de leurs factures de gaz et d'électricité nouvelle formule.

Le malaise était perceptible déjà lors de la séance du Conseil communal, le budget des SI n'ayant été accepté que par 37 voix (radicaux et libéraux) contre 19 (POP et quelques socialistes), avec un nombre élevé d'abstentions (outre le GPE et le PDC, la plupart des socialistes, qui avaient obtenu la création d'une commission chargée de réexaminer toute la politique des SI). La Municipalité, seule compétente pour fixer les tarifs du gaz et de l'électricité, ne trouvait donc que 37 radicaux et li-

béraux pour approuver les décisions qu'elle avait prises en la matière ! Celles-ci ne pouvant faire l'objet d'un référendum, le seul moyen de s'opposer aux nouveaux tarifs était de viser le budget des SI. D'où l'ambiguïté du vote des 27 et 28 janvier ! Personne ne réclame le retour à la situation antérieure, comme il est d'usage lors d'un référendum. Tous les partis qui préconisent le "non" (POP, PS, GPE, PDC) sont en effet d'accord sur ce point, ainsi que sur la nécessité de redéfinir la politique des SI...

Ce n'est qu'un début !

Au lendemain du refus – quasi certain – des quatre postes du budget des SI, que se passera-t-il ? Privés du budget, les SI devront proposer rapidement une solution acceptable par la majorité du Conseil communal (non compétente pour fixer les tarifs, mais que la Municipalité devra bien "consulter"), qui pourra alors voter le budget. Si cette solution n'est pas jugée satisfaisante, il ne restera aux opposants qu'à lancer un deuxième référendum ! La vague de mécontentement actuel était prévisible : elle est la conséquence de la politique suivie depuis des années par les SI qui, forts de l'apport qu'ils fournissent régulièrement à la caisse communale (en 1975, 12 millions, en 76 et 77, 10 millions), constituent un véritable Etat dans l'Etat, échappant en fait à tout contrôle. Les SI ont ainsi accumulé les erreurs (lors de la conversion au gaz naturel, par exemple), les maladresses (introduction simultanée d'une restructuration des tarifs et d'une augmentation de 4,5 pour cent, circulaire "d'information" peu explicite qui a donné après coup aux abonnés l'impression qu'on avait cherché à les tromper, etc.) et les décisions discutables (pénalisation des petits consommateurs, manque de clarté dans les accords, tous différents, passés avec les consommateurs industriels, tarif de faveur pour les abonnés "tout électrique", etc.).

Ce sont bien cette attitude et cette politique qui sont visées par les référendaires, contrairement à ce qu'affirme, dans sa propagande dif-

fusée tous ménages, la Municipalité, qui feint de croire qu'ils ne sont guidés que par le seul désir de diminuer les recettes globales des SI et de faire réaliser globalement aux consom-

Le nouveau système entré en vigueur en automne prévoit :

- une taxe d'abonnement de 15.– pour deux mois (21.– pour les abonnés qui ont un chauffe-eau utilisant l'électricité de nuit);
- pour l'électricité, une première tranche de 250 kWh pour deux mois à 23 centimes, les suivants à 16,5 centimes (y compris une augmentation de 4,5 pour cent due à une augmentation du prix de l'électricité achetée à EOS), avec un tarif de nuit pour chauffe-eau à 6,5 ct;
- pour le gaz, les 1200 premières thermies par an à 17 centimes la thermie, de 1201 à 18 000 thermies par an à 8 centimes la thermie, de 18 001 à 204 000 thermies par an à 5,2 ct. la thermie, plus de 204 000 thermies par an à 4 ct. la thermie.

Ce nouveau système a l'avantage – c'est probablement le seul ! – de mettre tous les consommateurs ménagers sur le même pied. Au paravant, certains abonnés (ceux qui avaient le tarif multiple – prix du kWh variant selon l'heure de consommation, allant jusqu'à 75 ct) payaient pour d'autres (ceux qui bénéficiaient du tarif UT – une taxe par pièce, le kWh à 12 ct). Les écarts – souvent importants – entre les anciennes et les nouvelles factures s'expliquent, du moins en partie, par l'existence de cette situation anormale.

D'après les déclarations du Directeur des SI, 72 pour cent des 86 000 abonnés devraient enregistrer une hausse, 28 pour cent une baisse, les SI n'encaissant pas de recettes supplémentaires, exception faite des 4,5 pour cent mentionnés plus haut.

mateurs des économies au détriment des finances publiques. Les partis qui appuient le référendum se sont, eux aussi, exprimés sans

ambiguïté à ce sujet. C'est ainsi que les socialistes, par leur quadruple "non", veulent

- une exploitation rigoureuse et transparente des SI,
- la suppression des tarifs dégressifs et des tarifs de faveur,
- le réexamen de la taxe d'abonnement,
- le maintien d'un apport des SI à la caisse communale,
- le respect du principe : à consommation égale, facture égale.

VAUD

L'ombre des vendeurs d'électricité

Dans la foulée de l'initiative populaire "pour des économies d'énergie", déposée il y a maintenant plus d'un an et demi, le Conseil d'Etat vaudois vient de rendre public un projet de loi sur les mesures d'économie d'énergie. "Dans l'élaboration des plans d'extension, la municipalité veille, tant par l'orientation des voies et des bâtiments que par la hauteur et le groupe-

ment des constructions, à assurer aux occupants le maximum d'air, de lumière, d'insolation et de vue et à réduire les besoins énergétiques des constructions". La teneur de cet article 62 manifeste bien l'orientation du texte proposé. On fixe par ailleurs le cadre légal qui permettra d'intervenir dans différents secteurs cruciaux comme l'isolation thermique ou le contrôle des installations de chauffage; même ton pour la climatisation, entre autres; seule exception : le chauffage électrique, dont on sait qu'il fait l'objet d'une promotion acharnée de la part des entreprises d'électricité (avec le glissement vers le nucléaire que cela suppose). Significative prudence de l'exécutif cantonal ! La liberté du commerce et de l'industrie aurait-elle pesé plus lourd ici que là ?

En tout cas, l'initiative, elle, prévoit expressément que les installations d'appareils de conditionnement d'air, de "rideaux d'air chaud" et de chauffage dit "tout électrique" seront soumises à autorisation "ne devant être accordée que lorsque les circonstances les rendent manifestement nécessaires".

GENÈVE

Santé : les enjeux véritables

Hausse des tarifs hospitaliers : dans la perspective de la toute prochaine votation sur le référendum, les socialistes genevois n'entrent en matière que sur l'aspect fiscal de la mesure contestée, soit cette propension du responsable radical des Finances genevoises à préférer augmenter la quasi-totalité des taxes officielles plutôt que d'accroître la pression sur les gros revenus. En fait, cette hausse prévue à charge surtout des malades de condition modeste, permet aussi d'ouvrir un débat urgent et fondamental sur l'organisation du système de santé. C'est à une réflexion sur ce thème que nous invitait, par exemple, dans ces mêmes colonnes (DP 427, deuxième article sur la

controverse à propos du revenu des médecins), Pierre Gilliard : "L'avenir dira si l'on saura organiser la santé selon la notion de service, ou si la santé est un bien commercialisable. Que l'on ne s'y trompe pas, nous risquons – plusieurs signes sont déjà patents – d'entrer dans l'ère de la "santé marchandise". Espérons pourtant que les contraintes économiques et le bon sens engageront à des choix, entraîneront des modifications graduelles mais profondes des structures de dispensation des soins et des modes de fonctionnement du système de santé publique. C'est postuler, entre autres, un effort d'éducation sanitaire, visant une responsabilité et une autonomie plus grandes de la personne ; c'est prendre en compte les facteurs d'environnement, d'habitat, de conditions de travail, etc... et comprendre que la médecine n'est qu'un des moyens au service de la santé de la population".